

CONSTRUIRE DEMAIN

# Lunéville



Ville de  
LUNÉVILLE

2023

BUDGETS PRIMITIFS  
Rapport de  
présentation

# SOMMAIRE

<b>ÉDITO DE MADAME LE MAIRE</b>	<b>3</b>
<b>I – LE BUDGET PRIMITIF PAR NATURE</b>	<b>4</b>
1 – L'équilibre du budget primitif	5
2 – La balance du budget primitif	6
3 – La section de fonctionnement	7
<i>A – Les recettes de fonctionnement</i>	7
<i>B – Les dépenses de fonctionnement</i>	9
4 – La section d'investissement	12
<i>A – Les recettes d'investissement</i>	12
<i>B – Les dépenses d'investissement</i>	13
5 – Les budgets annexes	17
<i>A – Eau</i>	17
<i>B – Locations</i>	17
<i>C – Restauration Municipale</i>	18
<b>II – LE BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE</b>	<b>19</b>
1 – Favoriser l'attractivité et le rayonnement de Lunéville	22
<i>A – Commerce</i>	22
<i>B – Culture et animations</i>	23
<i>C – Sports et Jeunesse</i>	24
<i>D – Enseignement</i>	25
2 – Agir en faveur d'un cadre de vie sûr et de qualité	26
<i>A – Nature en ville et développement durable</i>	26
<i>B – Habitat</i>	27
<i>C – Proximité et cadre de vie</i>	27
<i>D – Sécurité</i>	28
3 – Favoriser l'épanouissement de familles et accompagner les plus fragiles	28
<i>A – Petite enfance et Seniors</i>	29
<i>B – Politique de la Ville et Cohésion Sociale</i>	29
4 – Construire une administration moderne et exemplaire	30
<i>A – Gestion foncière</i>	30
<i>B – Ressources humaines</i>	31
<i>C – Gouvernance, relations usagers et modernisation de l'administration</i>	31



## ÉDITO

Le rapport de présentation budgétaire définit le budget primitif 2023. Il est voté en décembre à Lunéville.

Ce document est le prolongement de la stratégie financière de la ville définie dans le rapport d'orientation budgétaire présenté en novembre dernier.

Cette année, pour construire le budget primitif, il a fallu prendre en compte la crise énergétique et l'inflation qui augmentent de manière considérable les charges de la collectivité.

Grâce au travail et aux efforts conjugués des services municipaux, des associations et riverains nous pourrons, dans un contexte national et international tendu, poursuivre une politique d'investissement soutenue de l'ordre de 5 millions d'euros.

Le plan de mesures responsables appliqué début novembre nous permettra également de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Cette stratégie qui nous permet à la fois d'investir et de stabiliser les taux d'imposition est cruciale pour notre économie locale.

Lunéville a de nombreux atouts. C'est une ville agréable à vivre dotée d'équipements et d'infrastructures modernes. Elle offre des services de grande qualité et une offre commerciale réelle. Nous continuerons donc à investir pour améliorer encore notre ville, son cadre de vie et son attractivité.

Faire de Lunéville une ville toujours plus agréable à vivre en garantissant des services de qualité et de proximité pour les familles et les personnes les plus fragiles.

Tel est et demeure l'objectif.

Bonne lecture !

Catherine PAILLARD  
Maire de Lunéville

I.

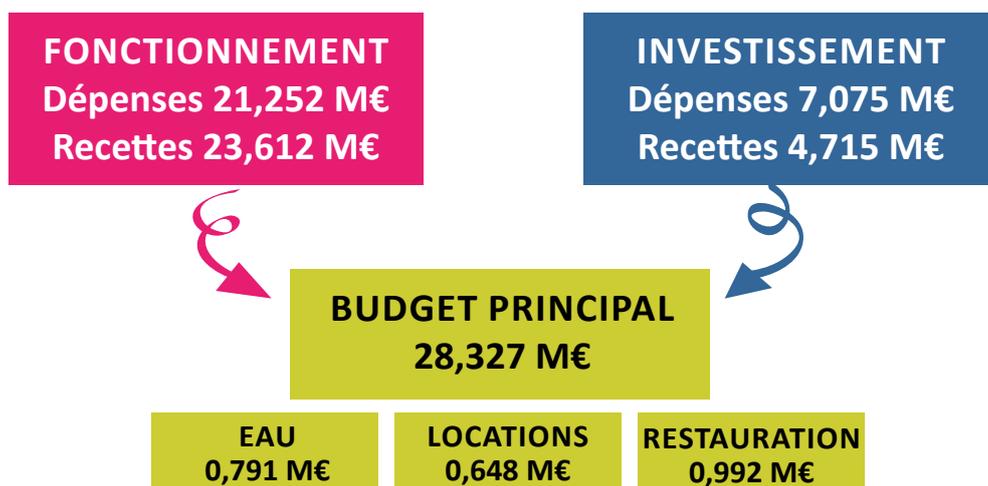
## LE BUDGET PRIMITIF PAR NATURE





## 1 - L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le Budget Primitif 2023 est équilibré à hauteur de 31 186 871,10 € : 23 612 369 € en fonctionnement, et 7 574 502,10 € en investissement. Si l'on s'intéresse uniquement aux mouvements réels, le budget primitif 2023 peut être résumé de la façon suivante :



Dans le contexte de crise énergétique actuelle, le Budget Primitif 2023 présente une stratégie financière qui a été largement détaillée dans le rapport d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 10 novembre dernier. Les mesures prises pour absorber le choc inflationniste permettent de maintenir les objectifs financiers affichés depuis le début du mandat :

- La stabilité des taux de fiscalité pour renforcer l'attractivité de Lunéville et ne pas grever le pouvoir d'achat des habitants.
- Un niveau d'épargne suffisant pour garantir l'équilibre financier de la Ville à moyen terme et continuer à investir.
- La poursuite d'une politique d'investissement dynamique pour développer le territoire et préserver l'emploi local.
- Une dette maîtrisée, entièrement sécurisée, pour ne pas obérer l'avenir.



## 2 - LA BALANCE DU BUDGET PRIMITIF

Le Budget Primitif 2023 prévoit un niveau d'épargne de 2,360M€ (contre 2,880M€ en 2022). Cette érosion du niveau d'épargne résulte du contexte de tension extrême sur les dépenses de fonctionnement. Néanmoins, la progression de ces dépenses a été suffisamment circonscrite pour pouvoir continuer à financer un programme d'investissement de près de 5M€ sans augmenter les taux de fiscalité, tout en maîtrisant l'encours de dette.

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses de personnel 10,507 M€	Impôts et taxes 13,710 M€
	Charges à caractère général 5,333 M€	
	Autres charges de gestion courante 4,900 M€	Dotations et participations 8,702 M€
	Frais financiers 0,478 M€	Autres produits de gestion courante 0,503 M€
	Autres dépenses 0,034 M€	Produits des services 0,379 M€
	Épargne brute 2,360 M€	Autres recettes 0,3183 M€
INVESTISSEMENT	Dépenses d'équipement 4,963 M€	Épargne brute 2,360 M€
	Capitale de dette 2,112 M€	Emprunts 3,066 M€
		FCTVA 0,500 M€
		Subventions 0,820 M€
		Autres recettes 0,079 M€
	Cessions 0,250 M€	



## 3 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 23 612 369 € contre 22 713 074 € de recettes réelles en 2022, soit une hausse de 3,96 %.

Chap.	Libellé	Montant 2022	Variation	Montant 2023
013	Atténuation de Charges	313 743 €	-20.07 %	250 765 €
70	Produits des services du domaine	282 600 €	34.07 %	378 888 €
73	Impôts et taxes	12 936 763 €	5.98 %	13 710 498 €
74	Dotations subventions et participations	8 576 785 €	1.46 %	8 701 648 €
75	Autres produits de gestion courante	566 983 €	-11.31 %	502 870 €
77	Produits exceptionnels	36 200 €	87.02 %	67 700 €
		<b>22 713 074 €</b>	<b>3.96 %</b>	<b>23 612 369 €</b>

#### 013 – Atténuation de Charges :

Sur ce chapitre, on note une diminution des remboursements d'assurance pour l'absence du personnel en cas de longue maladie suite à une diminution importante du nombre d'agents concernés (-90 000 €). C'est également sur ce chapitre que sont perçus les remboursements de mise à disposition du personnel dont celui du nouveau Directeur du Théâtre.

#### 70 – Produits des Services du Domaine :

Une très forte augmentation due essentiellement aux facturations de concessions dans les cimetières (+ 30 000 € par rapport à 2022) ainsi qu'à l'application systématique des redevances d'occupation du domaine communal (+45 000 € par rapport à 2022).

Vient s'ajouter une participation des familles pour les transports scolaires des lycéens et des collégiens (+14 000 €) suite au désengagement de la CCTLB. La ville a souhaité prendre le relais pour continuer à proposer ce service aux jeunes Lunévillois.

### 73 – Impôts et taxes :

Le produit affiché au budget primitif 2023 table sur une augmentation globale prudente des bases de 3,5 % pour un produit de 10,740M€ contre 10,416M€ notifié en 2022.

Il convient de rappeler que l'article 99 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation constatée de novembre à novembre. En théorie, le niveau des bases devrait donc être mécaniquement augmenté d'environ 6 % en 2023.

Néanmoins, un amendement parlementaire a été déposé pour limiter cette progression à 3,5 %. Ainsi, dans l'attente du vote définitif du Projet de Loi de Finances, c'est cette augmentation qui a été retenue comme hypothèse pour la construction budgétaire.

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, les taux des taxes foncières seront, quant à eux, reconduits :

#### ■ Bâtie : 43,23 %

Dont 17,24 % au titre de la part départementale suite à la suppression de la TH

Dont 25,99 % au titre du taux voté antérieurement par la commune

#### ■ Non Bâtie : 51,66 %

Depuis la loi des Finances de 2021, la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) est reversée aux communes avec l'application d'un coefficient minimum qui passait de 4 en 2021 à 8.5 en 2023. Le produit attendu est de l'ordre de 250 000 €.

Malgré la forte augmentation de la taxe additionnelle aux droits de mutation en 2021 et 2022, la prudence s'impose en 2023 au vu du contexte économique, ce sont donc 330 000 € de produits qui sont attendus.

### 74 – Dotations-Subventions-Participations :

Toujours dans le cadre d'une approche prudentielle, les dotations d'Etat ont été prévues au même niveau que celles notifiées en 2022 sans prendre en compte l'augmentation de l'enveloppe nationale en cours de discussion dans le cadre du Projet de Loi de Finances :

Dotation forfaitaire :	3 112 046 €
Dotation de Solidarité Urbaine :	3 884 740 €
Dotation Nationale de Péréquation :	562 558 €
Dotation de Solidarité Rurale :	566 599 €

Après la réforme de la taxe d'habitation, il ne subsiste que l'attribution de compensation des taxes foncières. En 2023, cette dernière est budgétisée au niveau de réalisation 2022 soit 124 995 €.

#### 75 – Autres Produits de Gestion Courante :

Une baisse de 50 000 € a été enregistrée sur l'enveloppe de remboursement de la taxe foncière du CCAS puisque le CCAS prend désormais directement en charge son règlement.

Conformément aux clauses du bail, la taxe foncière de CINELUN' sera remboursée à la ville pour la somme d'environ 17 700 €.

#### 77 – Produits Exceptionnels :

Il est prévu une somme de 25 000 € pour le remboursement de sinistres au Stade Fenal, remboursée par l'assurance suite aux différentes malfaçons réalisées lors du marché de travaux.

### B – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 23 612 369 € contre 22 713 074 € en 2022. Dans le contexte d'inflation et suite aux mesures de revalorisations salariales, les écritures réelles sont en forte augmentation de 7,16 % soit 21 252 413,63 € en 2023 contre 19 832 567,34 € en 2022.

#### Dépenses de fonctionnement (Détail par chapitre)

Chap.	Libellé	Montant 2022	Variation	Montant 2023
011	Charges à caractère général	4 424 116.20 €	20.54 %	5 332 661.00 €
012	Charges de personnel	9 979 848.00 €	5.28 %	10 506 845.00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 971 244.38 €	-1.51 %	4 896 171.85 €
66	Charges financières	422 138.76 €	13.12 %	477 515.78 €
67	Charges exceptionnelles	33 220.00 €	12.04 %	37 220.00 €
68	Dot. Aux Prov. Pour Dépréciation	2 000.00 €	0%	2 000.00 €
	<b>Sous-Total Ecritures Réelles</b>	<b>19 832 567.34 €</b>	<b>7.16 %</b>	<b>21 252 413.63 €</b>
023	Prélèvement pour dépenses d'inv.	1 257 779.63 €	-56.54 %	546 581.79 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 622 727.03 €	11.75 %	1 813 373.58 €
	<b>Sous-Total Ecritures d'Ordre</b>	<b>2 880 506.66 €</b>	<b>-18.07 %</b>	<b>2 359 955.37 €</b>
		<b>22 713 074.00 €</b>	<b>3.96 %</b>	<b>23 612 369.00 €</b>

### *011 – Charges à caractère général :*

Les dépenses du Chapitre 011 – « Charges à Caractère général » s'élèvent à 5 332 661 € contre 4 424 116 € en 2022.

Les principaux postes concernés par cette augmentation sont :

- Le poste 60612 « Electricité » : Globalement ce poste de dépenses progresse de 600 875 € par rapport au BP 2022. A l'heure où a été rédigé ce document, il est impossible de connaître exactement le coût de kWh d'électricité que devra supporter la Ville de Lunéville. Les dernières prévisions tablent sur une augmentation maximale de + 175 % (soit X 2,75) et un scénario le plus probable autour de + 130 %. Au vu de ces différents éléments, la construction budgétaire a été réalisée sur une hypothèse prudente d'augmentation de + 150 % par rapport à 2022. Suite à la mise en œuvre du plan de mesures responsables présenté au Conseil Municipal d'octobre il a été appliqué une réduction de 10% pour prendre en compte les économies qui seront faites sur l'année 2023. Ce plan d'actions, tous budgets confondus, permet une économie évaluée entre 700K€ et 800K€.
  
- Le poste 60613 « Gaz », connaît une diminution de 10 % suite aux économies d'énergie réalisées (gain de 30 000 €).
  
- Le poste 611 « Contrat de prestations de service » en augmentation de 141 530 €. On retrouve, sur ce poste de dépenses, l'augmentation du coût de l'éclairage public de 117 500 € malgré l'extinction en cœur de nuit (même calcul que le poste 60612 avec un objectif d'économies de 50 %).
  
- Le poste 6247 « Transports Scolaires » en très forte augmentation (+ 123 000 €) dû à la prise en charge par la ville de Lunéville des trajets scolaires de moins de 3KM pour les collégiens et lycéens lunévillois.

### *012 - Charges de Personnel*

Ce poste de dépenses qui représente la moitié de la section de fonctionnement progresse de 5,28 % soit une augmentation de 526K€.

La revalorisation du SMIC, les mesures catégorielles et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % au 1er juillet dernier sont à prendre en compte sur une année pleine. L'ensemble de ces facteurs vient s'ajouter au Glissement Vieillesse Technicité qui représente 1 % à 1,5 % d'augmentation.

#### *65 - Autres Charges de Gestion Courante :*

Ce chapitre affiche une légère diminution qui s'explique par l'absence de subvention d'équilibre sur le Budget locations en 2023. En effet, le loyer que CINELUN' verse à la commune permet d'équilibrer l'annuité d'emprunt qui a financé l'acquisition des murs.

Les subventions aux associations restent stables tout comme la subvention d'équilibre au budget restauration malgré l'augmentation des fluides.

#### *66 - Charges Financières :*

La hausse d'environ 37 000€ correspond, pour partie, au prêt de 2022 qui a été mobilisé, contrairement à l'habitude, en début d'année, pour éviter de subir la hausse des taux. Pour rappel, ce prêt de 1 000 000 € a été contracté à 0.85 % en avril, ce taux aurait été porté à 3 % en décembre.

Il a aussi été tenu compte de l'augmentation du taux du livret A pour la part minoritaire de prêts contractés à taux variable.

L'épargne brute est de 2 359 955 € en 2023 contre 2 880 507 € au BP 2022. Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1 419 846 € et les recettes réelles de fonctionnement de 899 295 € soit une différence négative de 520 551 €. Ainsi la diminution de l'épargne reste circonscrite malgré le contexte.



## 4 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7 574 502.10 €, dont 4 714 545.93 € de recettes réelles.

#### Recettes d'investissement (Détail par chapitre)

Chap.	Libellé	Pourcentage	Montant 2023
024	Produits des Cessions	3.30%	250 000
10	Dotations et fonds divers	7.26 %	550 000
13	Subventions d'investissement Dont Amendes de Police : 100 000 €	10.82 %	819 850
16	Emprunts et dettes assimilés	40.48 %	3 065 950
165	Dépôts & Cautionnements	0.26 %	19 500
27	Autres immobilisations financières	0.12 %	9 247
	<b>Sous-Total Recettes Réelles</b>	<b>62.24 %</b>	<b>4 714 547</b>
021	Prélèvement de la section de fonctionnement (ordre)	7.22 %	546 582
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (Amortissements)	23.94 %	1 813 374
041	Avances sur Commandes	6.60 %	500 000
			<b>TOTAL 7 574 502 €</b>

#### 024 - Produits des Cessions

Elles représenteront une recette de 250 000 € au titre de l'exercice 2022. On y retrouve la cession du terrain rue de Schwetzingen. D'autres cessions sont envisagées dans le cadre de l'optimisation des locaux municipaux dès lors qu'une solution pérenne de substitution pourra être proposée aux actuels occupants.

#### 13 - Dotations et fonds divers

##### CHAPITRE 10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES

F.C.T.V.A.	500 000 €
Taxe d'Aménagement	50 000 €

**TOTAL 550 000 €**

### 13 - Les subventions d'investissement

Il s'agit ici des subventions perçues et déjà notifiées par la Ville au titre des opérations d'investissement dont le détail est listé ci-dessous :

CHAPITRE 13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	
	Montants 2023
DSIL 2022 - Renov Bâtiments	33 750 €
DETR 2022 - Mairie Annexe	15 000 €
DETR 2022 - Place Leopold	213 600 €
SUBV. Place Léopold Région	390 000 €
SUBV. C.D. 54 - E.C. - 2022	67 500 €
Amendes de police	100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>819 850 €</b>

### 16 - Emprunts et dettes assimilés

Afin de pouvoir mener nos projets 2023, un emprunt d'équilibre de 3 065 950 € est inscrit au budget. Cette somme sera réduite lors de l'adoption du budget supplémentaire avec la reprise des résultats antérieurs.

### 27 - Autres immobilisations financières

La somme de 9 246.80 €, inscrite au compte 274, correspond au remboursement par la CCTLB de l'avance relative aux travaux d'assainissement des rues de la République et Banaudon (2011-2025)

## B – Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7 074 501 €.

### Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Pourcentage	Montant 2022
164 + 168	Remboursement d'Emprunts	29.57 %	2 092 102
165	Cautions	0.28 %	19 500
20	Immobilisations incorporelles Hors Op.	0.41 %	29 300
204	Subvention d'Equipement CD54	0.47 %	33 000
21	Immobilisations corporelles	23.46 %	1 659 600
23	Immobilisations en cours Hors Op.	20.37 %	1 441 000
2201	Place Léopold	14.14 %	1 000 000
2202	Musée de la Faiencerie	2.12 %	150 000
2203	Eglise Saint-Jacques	9.19 %	650 000
<b>TOTAL</b>			<b>7 074 502</b>

Les comptes 16 mobilisent 2 111 602 €. Il convient de noter que, contrairement aux autres années, ce montant intègre le remboursement du programme d'emprunt de l'année précédente. En effet, l'emprunt 2022 a été mobilisé au printemps dernier pour profiter de meilleures conditions de marché.

CHAPITRE 16 - EMPRUNTS & DETTES ASSIMILES	
1641 - Emprunts Bancaires	2 084 432
165 - Cautions	19 500 168
168 - Autres Emprunts (E.P.F.L., C.A.F, etc)	7 670
<b>TOTAL</b>	<b>2 111 602</b>

Le compte 20 mobilise 29 300 €

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
2051 - Acq. de Logiciels Informatique	29 300
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 300</b>

Le compte 204 mobilise 33 000 €

CHAPITRE 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
204132 - Subv. terrasses	3 000
20422 - Subv. équipement O.P.A.H-RU	30 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 000</b>

Les comptes 21 (Immobilisations Corporelles) mobilisent 1 659 600 € selon le détail suivant :

Art.	Libellé	Montant 2022
2111	Acquisition de Terrain	1 000
2117	Travaux dans les Forêts	12 000
2121	Acquisition de Plantations	5 000
21311	Travaux CTM	10 000
21312	Travaux divers Ecoles maternelles	20 000
	Travaux Ecole René Haby - toiture annexe	50 000
	Travaux Capitaine Nicolas	20 000
	Travaux Hubert Monnais	35 000
	Travaux divers écoles primaires	10 000
	Travaux Alsace	51 000
	Sécurisation des écoles	7 000
21316	Travaux divers cimetière	21 000
21318	Travaux Théâtre	80 000
	Travaux Bouilloche	17 000
	Travaux MJC	1 500
	Aménagements terrain «ex Roch»	13 500
	Travaux divers Bâtiments sportifs	10 000
	Transition énergétique bâtiments	355 000
	Accessibilité- Mise aux Normes	50 000
	Travaux Mimoun	20 000
2132	Travaux logements privés de la ville	5 000
	Travaux commissariat de police	24 000

2135	Travaux Stade Fenal	5 000
2151	Travaux Divers Voirie	110 000
2152	Signalisation VRD	60 000
	Travaux Eclairage Public	50 000
	Aires de jeux	20 000
21534	Extension Réseau ERDF	3 000
21538	Travaux sur Réseau Informatique	7 000
	Fourniture et Pose de Vidéo-Protection	10 000
	Travaux réseau eaux pluviales	25 000
21568	Remplacement de Poteaux d'Incendie	30 000
	Achat de Matériel de Sécurité	7 500
21578	Matériel & Outillage de Voirie	10 000
2158	Gros Outillage	10 000
	Acquisition de Matériel de Garage	2 500
	Mobilier Urbain	20 000
	Peinture Candélabre et Mobilier Urbain	10 000
	Gaz - Poste P3	156 500
	Installation skate park	9 000
2161	Restauration collective et œuvres d'art	2 000
	Acquisition d'œuvres et objets d'art	1 000
2182	Acquisition Vélobus	18 000
2183	Matériel Informatique	116 000
	Matériel Informatique Ecoles	15 000
	Matériel de Télécommunication	5 000
2184	Acquisition Mobilier	3 000
	Mobilier Maternelles	1 000
	Mobilier Primaires	1 000
	Acquisition de mobilier	5 000
	Acquisition de Mobilier Hôtel Abbatial	3 000
	Mobilier Politique de la Ville	7 500
2188	Matériel divers fêtes	20 000
	Matériel Signalétique	2 500
	Acquisition matériel de sport	15 000
	Acquisition matériel Police municipale	2 600
	Acquisition matériel des espaces verts et aménagement E. braux	50 000
	Matériel Ecoles primaires	5 000
	Acquisition matériel communication	4 000
	Acquisition matériel bureau d'étude	6 500
	Acquisition matériel vidéoprotection	15 000
	Acquisition de matériel Hygiène et sécurité	6 000
	Autre matériel cimetièrre	3 500
	Matériel politique de la ville	1 500
	Acquisition matériel défibrillateurs	5 000
	Acquisition de matériel Hôtel Abbatial	2 000

**TOTAL GENERAL COMPTES 21**

**1 659 600 €**

Les comptes 23 (Immobilisations en Cours) mobilisent 3 241 000 € selon le détail ci-dessous :

<b>NATURE 2313 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS</b>	
Travaux divers Hôtel de Ville	76 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>76 000</b>

<b>NATURE 2315 - INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE</b>	
Aménagement aires de Jeux	35 000
Marché Eclairage Public - poste G6	400 000
Chaussées - Goudronnages - Trottoirs	200 000
Réfection Ponts - ouvrages - gardes corps	200 000
Travaux Génie Civil EP et Fibre	10 000
Requalification des Cités	120 000
Végétalisation Cour d'Ecole	200 000
Travaux terrain Fischer	200 000
Travaux place Léopold	1 000 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 365 000</b>

<b>Opérations d'Equipement</b>	
22.01 - Place Léopold	1 000 000
22.02 - Musée de la Faïencerie	150 000
22.03 - Eglise Saint-Jacques	650 000
<b>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>1 800 000</b>



## 5 - LES BUDGETS ANNEXES

### **A – Eau**

Ce budget reste constant aux années antérieures avec le maintien de la surtaxe d'eau à hauteur de 0.45 € HT/M3.

310 000 € HT de Travaux divers sur Réseau et 16 700 € HT de travaux sur les branchements en plomb sont prévus sur 2023.

L'emprunt d'équilibre est de 275 802 €.

### **B – Locations**

Ce budget subit également la hausse de l'électricité avec une augmentation de 150 % du réalisé 2022 auquel il a été déduit 10 % suite aux économies d'énergie prévues soit 91 000 € en plus sur 2023.

Ce budget s'équilibre, sans participation du budget principal, grâce au versement du loyer du cinéma (103 788 €) ainsi qu'à l'arrivée d'entreprises dans les bâtiments municipaux : extension des locaux de la Croix Rouge aux Faïenceries (+30.000 €), accueil de l'AEIM à Germain Charier (30 000 €).

Il est prévu 82 000 € d'investissement dans les différentes salles et bâtiments de la ville.

## **C – Restauration Municipale**

Comme pour les autres budgets, on note une forte augmentation des crédits nécessaires au paiement de l'électricité de l'ordre de 22 000 € ainsi qu'une progression du poste « alimentation » de 15 000 €.

Ces augmentations sont compensées, pour partie, par l'augmentation des recettes de fonctionnement notamment des recettes du self (+ 6 000 €) et de la restauration scolaire (+ 30 000 €).

60 000 € sont prévus pour les travaux et 30 000 € pour l'acquisition de matériels.

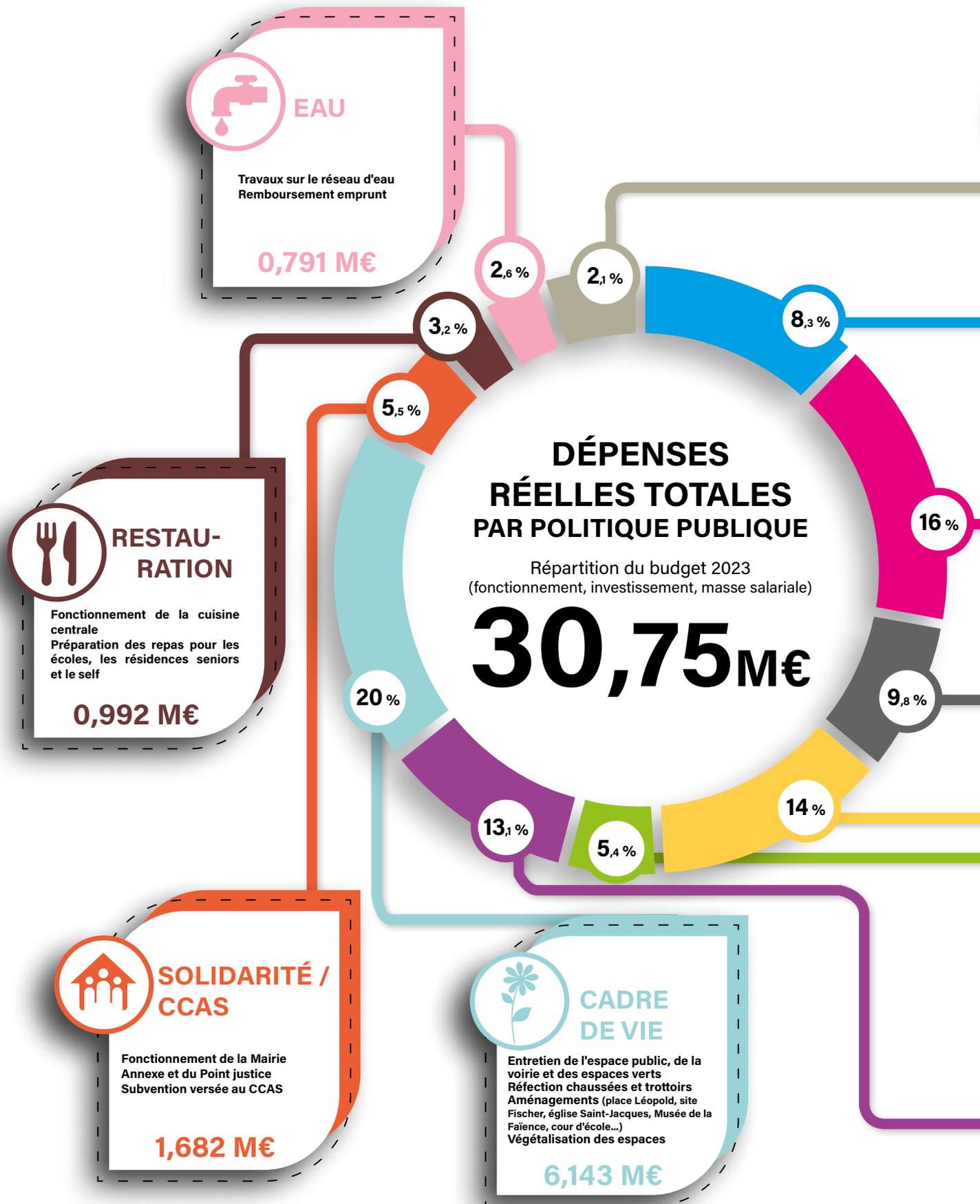
La participation du budget principal de 541 150 € en 2022 sera de 536 636 € en 2023.

II.

## LE BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE



# BUDGET 2023





## LOCATIONS

Fonctionnement et entretien des salles municipales et locaux assujettis à TVA

**0,647 M€**



## OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Remboursement emprunts

**2,563 M€**



## ADMINISTRATION

Fonctionnement administratif de la collectivité  
Services de la mairie  
Fournitures et équipements

**4,928 M€**



## BÂTIMENTS PUBLICS

Entretien, aménagement ou construction de bâtiments  
Rénovation énergétique  
Accessibilité ou mise aux normes  
Fluides

**3,013 M€**



## AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Fonctionnement des écoles  
Rénovations et constructions pour les écoles  
Dispositifs jeunesse

**4,316 M€**



## SPORT CULTURE ANIMATION

Subventions au Théâtre  
Entretien et rénovation des équipements sportifs et culturels  
Organisation de manifestations festives, sportives et culturelles  
Subventions aux associations

**4,033 M€**



## PRÉVENTION SÉCURITÉ

Protection des équipements et des personnes par la Police Municipale  
Vidéoprotection  
Subvention au SDIS 54

**1,644 M€**



## 1 - FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE LUNÉVILLE

Pour accompagner l'activité commerciale, Lunéville entend favoriser les initiatives et les dispositifs innovants.

Lunéville dispose d'un patrimoine architectural indéniable qu'il convient d'entretenir et de valoriser. La ville bénéficie d'une offre culturelle de qualité, avec un théâtre, un cinéma, des espaces muséaux et des animations toute l'année que nous nous employons à pérenniser et développer. Tel est par exemple le cas du festival Scènes en selle dont le rayonnement a dépassé le Grand Est en moins de trois ans.

L'accueil des plus jeunes est assuré par la présence d'une crèche municipale et d'un accueil périscolaire qui tendent à se diversifier encore. La ville veille aussi à accueillir dans les meilleures conditions les enfants scolarisés.

Le soutien à la jeunesse et au sport se matérialise, entre autres, par l'entretien, l'aménagement des structures et des complexes sportifs et le soutien au monde associatif, acteur majeur de la cité.

Les dispositifs d'accompagnement de la jeunesse, portés par la ville, méritent aussi une attention accrue.

### A – Commerce

La Ville de Lunéville souhaite apporter une attention toute particulière à la revitalisation de son tissu commercial. Ainsi, depuis 2021, en partenariat avec la Banque des Territoires et la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Ville dispose d'un poste de manager du commerce. Le budget 2022 intègre une enveloppe de **40K€** en dépenses et **20K€** en recettes pour le financement de cet emploi.

2023 sera l'occasion de pérenniser la boutique éphémère, rue Banaudon, pour permettre à de nouveaux commerçants de tester leurs projets avant de se lancer en intégrant leur propre cellule commerciale. Les nombreuses demandes d'occupation depuis son ouverture démontrent que le dispositif rencontre un certain succès.

Le manager de centre-ville aura également en charge le suivi de la taxe sur les friches commerciales

devenue effective en 2022. A noter, qu'à ce jour aucune recette n'a été prévue au budget en attendant d'avoir une année complète de recul. L'administration fiscale communiquera les résultats de la première année de mise en œuvre à la fin de l'année 2022.

La vacance commerciale sera au cœur des missions du manager qui veillera à faciliter la rencontre entre les porteurs de projets et les propriétaires de locaux commerciaux.

Les « conférales » seront reconduites en 2023. Pour rappel, ce sont des sessions de formations à l'attention des commerçants sous forme de conférences pour appréhender l'évolution des modes de consommation.

Le dispositif des chèques cadeaux pour les agents est désormais pérennisé. Ainsi, la Ville injectera, via le CGOS, **31K€** dans le commerce local.

Enfin, le partenariat avec l'Office du Commerce, qui bénéficiera en 2023 d'une subvention de **10K€**, sera renouvelé pour rechercher une plus grande synergie entre les animations municipales et les actions portées par cette association qui regroupe tous les commerçants de Lunéville qui souhaitent y adhérer.

## **B – Culture et animations**

L'animation de la Ville et l'accès à la culture est considéré par l'équipe municipale comme un des leviers d'attractivité du territoire. A ce titre, la municipalité souhaite poursuivre une politique dynamique et diversifiée en s'appuyant sur notre patrimoine et sur le tissu associatif local.

Ce dernier bénéficiera d'une enveloppe de subvention totale de **141K€** dont **130K€** pour soutenir l'école de musique de Lunéville.

Les événements portés par la commune seront pérennisés voire amplifiés. Après le succès rencontré par le festival « Scènes en selle » ces trois dernières années, cet événement sera reconduit en 2023 avec une participation directe de la Ville de **20K€** complétée d'un appui technique des services. Le développement de cette manifestation passera par la sollicitation de nouveaux partenariats financiers.

Véritable institution, « Les dimanches près du Kiosque » seront bien évidemment reconduits pour une dépense de **32K€**. Le dispositif « anim'terasse » et le concert d'été seront également reconduits mobilisant respectivement **4K€** et **20K€**.

L'espace muséal de l'Hôtel Abbatial accueillera en ses murs une nouvelle exposition temporaire dénommée « Fantaisies pour un Palais » de décembre 2022 à septembre 2023 en partenariat et avec le soutien des monuments nationaux pour un budget de l'ordre de **10K€**.

La Ville soutiendra le théâtre de Lunéville, sur l'exercice 2023, à hauteur de **757K€**. La légère diminution de la subvention est rendue possible par l'augmentation des recettes propres qui témoigne de l'engouement de la population pour la nouvelle programmation. Elle est compensée par un investissement dans ce bâtiment emblématique de notre Ville.

Le projet de création d'un musée de la Faïence va rentrer en 2023 dans sa phase opérationnelle. Implanté au cœur du quartier des Faïenceries, cet édifice cher aux habitants du quartier de Viller sera mis en valeur et dynamisé par cette nouvelle activité culturelle et patrimoniale.

Pour rappel, l'église Saint-Maur avait été désaffectée à la pratique du culte catholique par arrêté préfectoral le 7 janvier 2022. Par ailleurs, la Ville s'est portée acquéreur de la chapelle attenante. Le budget 2023 prévoit une enveloppe de **150K€** pour commencer l'aménagement du site.

Enfin, après avoir recruté la maîtrise d'œuvre et finalisé l'avant-projet sommaire, les travaux sur l'église Saint-Jacques débuteront au printemps. La première phase de travaux concernera le corps central de la façade en 2023 pour un budget de **650K€**. Les travaux pourront être réalisés grâce au soutien de la DRAC et de la Région Grand-Est. Le Pacte territorial de relance et de transition écologique et la Fondation du Patrimoine seront également sollicités.

## **C – Sports et Jeunesse**

L'enveloppe de subventions aux clubs sportifs se monte en 2023 à **166K€**. De nouvelles modalités de financement, s'appuyant sur des contrats d'objectifs, seront proposés à la suite d'une concertation avec le mouvement sportif local.

Après l'inauguration du Gymnase de la Barollière au printemps 2022, les investissements concernant les équipements sportifs en 2023 concerneront essentiellement la maintenance du patrimoine et l'acquisition de matériel pour un montant de 80K€.

En plus des traditionnelles animations sportives (octobre rose, mars bleu,...) la Ville reconduira en 2023, la fête du vélo qui a rencontré un vrai succès le 29 mai 2022 pour un budget de 5K€.

Le budget du secteur Jeunesse se monte à **244K€**. Il devra permettre d'accompagner les jeunes au travers de plusieurs nouveaux dispositifs phares comme :

- Les chantiers Argent de Poche accessibles à partir de 14 ans,
- Le service national universel,
- Le réseau ado.

Les dispositifs existants seront également maintenus :

- La bourse au permis de conduire,
- Les tickets jeunes.

Le bal de fin d'année des terminales de Lunéville, lancé en 2022, et la manifestation autour du e-sport seront également reconduits avec un budget de **10K€** pour ces deux manifestations.

## **D – Enseignement**

Comme chaque année, sont inscrits **15K€** de crédits qui sont fléchés pour poursuivre l'action municipale en faveur de l'équipement numérique des écoles.

Parallèlement, près de **193K€** seront affectés aux travaux dans les bâtiments scolaires. Cette année la fin du renouvellement des fenêtres de l'école Alsace et la toiture de l'école René Haby.

Après une première expérimentation concluante, la Ville propose de s'équiper, en 2023, d'un deuxième Vélobus (**18K€**) pour continuer à promouvoir ce nouveau moyen de transport dans le cadre scolaire et périscolaire notamment pour assurer le transport entre les écoles Villebois-Mareuil et Hubert-Monnais.

Parallèlement, l'équipe municipale souhaite revaloriser le montant octroyé par élève vers les écoles dans le cadre de ce que l'on appelle communément le « crédit fournitures scolaires » pour arriver à **35 € par élève**.

Comme annoncé l'année dernière, la Ville souhaite progresser dans la qualité des services périscolaires proposés aux jeunes lunévillois. Il s'agit donc de proposer des activités variées, mobilisant dans la mesure du possible les associations lunévilloises, notamment celles ayant pu participer aux Nouvelles Activités Périscolaires. Pour cela, l'enveloppe dédiée progressera chaque année avec une cible de **+23K€** par an sur la durée du mandat.



## 2 - AGIR EN FAVEUR D'UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITÉ

Vivre et évoluer dans une ville agréable nécessite de préserver les ressources et d'agir durablement. Dans cette perspective, le réseau de chaleur, la végétalisation des cours d'école, la création d'îlots de fraîcheur, la préservation de la ressource « eau », et la consolidation du plan propreté répondent à ces attentes.

Garantir un habitat de qualité s'inscrit aussi dans la politique d'amélioration du cadre de vie. Accompagner les plus fragiles dans une ville accessible et tranquille participe aussi de la qualité de vie.

### A – Nature en ville et développement durable

Le contexte actuel de crise énergétique est forcément pris en considération dans l'établissement du plan d'investissement communal. Aussi, en 2023, la Ville investira plus d'**1M€** dans des travaux visant à réduire sa consommation de fluides :

**400K€** dans le renouvellement d'éclairage public, soit près du double des années précédentes, auquel il convient d'ajouter **50K€** pour les travaux effectués par les services.

Une enveloppe de **335K€** pour effectuer l'ensemble des travaux prévus dans le plan de mesures responsables présenté au Conseil Municipal d'octobre.

**76K€** spécifiquement fléchés sur les travaux à l'Hôtel de Ville.

**156K€** dans le cadre du marché d'exploitation qui nous lie à Dalkia.

Parallèlement, l'année 2023 marquera le point de départ des travaux de mise en place du réseau et de construction de la chaufferie du futur réseau de chauffage urbain. Pour rappel, cet investissement porté par le délégataire représente plus de **22M€**. Les travaux qui seront effectués majoritairement

par des entreprises locales permettront de soutenir notre tissu économique avec des emplois à la clé.

La végétalisation de la Ville et la désimperméabilisations des sols seront au cœur des grandes opérations d'aménagement urbain et des travaux de réhabilitation des espaces publics. C'est le cas pour les travaux place Léopold qui mobiliseront **1M€** et qui permettra de végétaliser les deux tiers de la place tout en conservant les usages existants.

C'est également dans cette optique que la Ville poursuivra son programme de végétalisation des cours d'école en concertation avec les enseignants et les élèves. En 2023, c'est l'école Hubert-Monnais qui sera concernée pour un budget de **200K€**.

## **B – Habitat**

Les études complémentaires demandées par l'ADEME dans le cadre de l'opération de dépollution du site FISCHER se poursuivront. Pour ce faire, **200K€** sont fléchés dans le budget 2023. Ce chantier sera mené en lien avec l'armée, partenaire dans la réflexion du devenir du site.

La lutte contre le mal-logement se poursuivra dans le cadre de l'activité du service communal d'hygiène et de santé en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) dans le cadre du traitement de l'habitat indigne. Pour cela, la Ville bénéficie d'une Dotation Générale de Décentralisation qui se monte à **63K€**.

## **C – Proximité et cadre de vie**

L'équipe municipale s'est engagée à réhabiliter 3 kilomètres de voirie par an sur le mandat puisque la Ville dispose de 60 km de voirie dont la durée de vie est estimée à 20 ans. En procédant de la sorte, la municipalité s'assure d'un entretien optimal de son réseau. En 2023, ces opérations permettront de finaliser la reprise des voiries des Cités-Cécile avec la réfection du quai de Reichshoffen et de commencer celles des cités Béatrice. Par ailleurs, la rue du Foyer Familial et ses allées seront renouvelées ainsi que le Rond-Point Guibal. Le tout représente un budget de **490K€**.

Pour accompagner la SNCF dans la mise en accessibilité de la gare et permettre l'accès direct du parking des Bénédictins, une enveloppe de 200K€ est prévue pour effectuer les travaux nécessaires sur l'actuel passe-quartier.

Le plan Propreté engagé en 2022 atteindra en 2023 sa vitesse de croisière avec une équipe organisée et des investissements tels que des vélos cargos permettant d'intervenir facilement sur tous les points de la ville afin de garder une ville propre et agréable à vivre.

## D – Sécurité

L'effort financier de la Ville pour assurer la sécurité de la Ville passe d'abord par l'équipe de la Police Municipale qui dispose d'un budget annuel de **300K€**, masse salariale comprise. Leur action sera, en 2023, concentrée plus particulièrement sur la sécurité routière suite aux différentes remontées des réunions de quartiers organisées en 2022, sans oublier les sorties d'écoles et les ordures ménagères.

Concernant le système de vidéoprotection, une enveloppe de **25K€** sera dédiée à la maintenance du dispositif actuel. 24K€ seront dédiés aux travaux dans le commissariat de Police.

Enfin, la Ville participe à hauteur de **1,30M€** au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.



## 3 - FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE FAMILLES ET ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

La Ville et son CCAS, véritable moteur dans la prise en charge et de l'accompagnement des publics fragiles, portent les actions éducatives et sociales en direction des familles et des enfants.

Les missions d'accompagnement des quartiers prioritaires sont encouragées ainsi que la valorisation de notre Maison « France Services ». La politique de la ville est soutenue et les actions portées avec détermination et volonté par les associations sont valorisées. De nouveaux dispositifs sont à venir dans ce sens.

## **A – Petite enfance et Seniors**

Les orientations de ces politiques publiques portées par le CCAS de la Ville de Lunéville seront développées dans le rapport d'orientation budgétaire et le budget primitif de l'établissement.

On notera que pour le financement du CCAS, qui constitue le bras armé de la politique sociale de la municipalité, la Ville attribuera une subvention de fonctionnement stable par rapport à 2022, à hauteur de **1,325M€**.

## **B – Politique de la Ville et Cohésion Sociale**

La Ville de Lunéville poursuivra son soutien au Dispositif de Réussite Éducative qui poursuivra ses actions éducatives et sociales transversales à destination des enfants et des familles. Pour cela une enveloppe de **14K€** est inscrite au budget 2023.

Les services de l'état poursuivront le soutien financier à la Mairie Annexe labélisée « France Services » en juillet 2021 avec une subvention de fonctionnement de **30K€**. Cette labélisation permet de valoriser l'accompagnement des publics fragiles en organisant une offre complète de permanences.

Le contrat de ville de Lunéville, signé en 2015 qui couvre les deux quartiers prioritaires de la Ville pour une durée de 5 années est prorogé jusqu'en 2023 avant une nouvelle contractualisation qui couvrira la période 2024/2030.

En 2023, un soutien financier des services de l'Etat pour un montant de 90K€ sera complété par des crédits municipaux pour financer des projets relatifs à la cohésion sociale, au cadre de vie et à l'emploi.

Comme chaque année, l'appel à projets sera lancé en décembre pour une attribution des subventions en mars.

Hors contrat de ville, le soutien municipal aux associations œuvrant dans le champ social se monte à 90K€. Il convient également de noter que la Ville s'est pleinement inscrite, en lien avec la CAF, dans la convention territoriale globale qui viendra remplacer le contrat enfance jeunesse en 2023.

Ce nouveau dispositif permettra aux associations lunévilloises et au CCAS d'accéder directement à de nouveaux financements en contrepartie d'une diminution des crédits versés par la CAF à la Ville grâce à une convention avec la CCTLB.



## 4 - CONSTRUIRE UNE ADMINISTRATION MODERNE ET EXEMPLAIRE

Pour mettre en œuvre les actions publiques définies précédemment, il faut disposer d'une administration moderne, efficiente et au service des usagers.

La formation et l'accompagnement des personnels municipaux est poursuivie.

Une gestion active et optimisée des recettes, entre autres, issues du patrimoine municipal y participe. Cet axe devrait être amélioré.

Afin d'optimiser le service aux usagers, le déploiement de services dématérialisés est encouragé pour faciliter la relation avec les usagers.

Ces actions préfigurent la ville de demain : une ville intelligente.

### A – Gestion foncière

La gestion active du patrimoine de la Ville est un enjeu budgétaire important. Une politique d'optimisation permet de déterminer, pour chaque bâtiment, l'option à retenir (occupation, cession ou location) en fonction de l'usage et de l'intérêt financier.

Une enveloppe de cession de **250K€** est prévue au BP 2023. Elle inclut notamment la vente de terrains qui a fait l'objet d'une délibération sur le deuxième semestre 2022.

Globalement, les recettes issues du patrimoine municipal progressent avec la location du cinéma par la SPL CINELUN' (**104K€**), la mise à disposition de l'ancienne école Germain Charier à l'AEIM dans le cadre des travaux de restructuration de l'IME Jean l'Hôte (**36K€**) et l'extension de la Croix Rouge dans les locaux de la faïencerie.

## **B – Ressources humaines**

Au-delà de la masse salariale, déjà évoquée en première partie de ce document, la Ville mobilisera **50K€** au titre de la formation du personnel pour accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions et le déroulement de leur carrière.

Le contrat d'assurance statutaire a fait l'objet de renégociation pour diminuer la prime de 289K€ à **169K€** en 2023. Cette opération a été possible grâce à la diminution de la sinistralité.

En sus, la Ville amplifiera son effort en matière d'action sociale à destination de ses agents avec une dépense totale qui passe de 242K€ à **279K€** qui couvre la subvention au CGOS, les chèques vacances, la participation à la mutuelle et la prise en charge intégrale de la prévoyance. Cette année, le dispositif de chèques cadeaux (**30K€**) a été pérennisé pour le pouvoir d'achat des agents et le soutien au tissu commercial local.

## **C – Gouvernance, relation usagers et modernisation de l'administration**

Les actions de communication valorisant l'image de la Ville, sur le modèle de la dernière campagne « Même Stan avait choisi Lunéville », se poursuivront afin de mettre en avant tous les atouts de notre Ville, pour se faire, les services de la Ville se sont adjoints les services d'un prestataire spécialisé pour un montant de **16K€**.

Après avoir permis la prise de rendez-vous en ligne pour les pièces d'identité et suite à une étude « Smart City » en cours et financée par la Banque des Territoires, 2023 devrait permettre de préfigurer une véritable plate-forme de gestion de la relation usagers axée sur la gestion du traitement de la demande des Lunévillois.

Enfin, une importante opération de renouvellement des serveurs informatiques de la mairie mobilisera **116K€** de crédits pour moderniser et sécuriser notre infrastructure.



Ville de  
**LUNÉVILLE**



**Cabinet du Maire**

03 83 76 23 17

[cabinet-maire@mairie-luneville.fr](mailto:cabinet-maire@mairie-luneville.fr)

**Direction Générale**

03 83 76 23 43

[secretariat-general@mairie-luneville.fr](mailto:secretariat-general@mairie-luneville.fr)